

Prospective de défense et PP30.

Auteur : LIBAT Gal

Date : 2003

INTRODUCTION

Pour assurer sa cohérence, l'outil de défense doit s'adapter de façon permanente à l'évolution du contexte international. Pour répondre à la nécessité de faire les bons choix aux bons moments avec un éclairage de l'horizon au-delà de la programmation (5 ans) et de la planification (15 ans), un document est édité chaque année au profit des décideurs de la Défense : Le Plan Prospectif à 30 ans (PP30).

1. Les systèmes de forces

Le PP30 est le produit d'une approche collégiale qui fait intervenir différents acteurs étatiques (états-majors des armées, délégation aux affaires stratégiques et délégation générale pour l'armement) et civils (industriels de la défense et instituts de recherche).

La réflexion accorde la priorité à la finalité opérationnelle dans le cadre d'une vision globale interarmées où cohérence et interopérabilité sont les maîtres-mots. Depuis sa première édition en 1997, l'approche s'effectue autour de huit systèmes de forces (Dissuasion (DIS), Commandement - Conduite - Communication - Rens (C3R), Mobilité stratégique et tactique (PROJ), Frappe dans la profondeur (PROF), Préparation et maintien des capacités opérationnelles (PREP), maîtrise du milieu aéroterrestre, aérospatial et aéro-maritime). Il en résulte la définition d'un ensemble de capacités opérationnelles à détenir à l'avenir.

Le collège ASF-OCO, du nom du service Architecture des systèmes de forces de la DGA et des Officiers Cohérence Opérationnelle de l'état-major des armées, (ce collège regroupe l'ensemble des acteurs étatiques cités plus haut) synthétise l'ensemble des travaux au sein du PP30. Le collège participe également à la promotion de la réflexion prospective européenne.

2. La démarche prospective

Le PP30 est le document qui contribue à la préparation du futur, fruit d'une démarche prospective dans les domaines géostratégiques, opérationnels et technologique. Le PP30 n'est pas une description prédictive de l'avenir, encore moins une esquisse des choix budgétaires. Le document édité annuellement offre une analyse des choix envisageables et des risques à maîtriser et propose des cohérences capacitaires ; il fixe un calendrier des rendez-vous décisionnels en matière de capacité à détenir.

Ainsi pour fonder le modèle d'armées futur, quelque quarante capacités technologiques ont été identifiées à partir des besoins (PP30). Dans certains cas, des démonstrateurs seront conçus pour développer ces capacités. L'UCAV2 dont le premier vol est prévu en 2008 sera le vecteur de démonstration de capacités telles que, entre autres, la furtivité et le tir d'armement en soute.

Cette identification de capacités technologiques souhaitées permet également de nourrir et maintenir la base industrielle technologique de défense (BITD), gage d'une compétence pérenne des industries nationales et européennes chargées de la réalisation des équipements futurs.

3. De la prospective aux programmes d'armement

La démarche prospective citée plus haut n'est pas seulement un travail pour le long terme mais s'inscrit désormais dans les travaux en matière d'acquisition d'armement menés pour le moyen et le court terme.

Le collège ASF-OCO est ainsi chargé d'élaborer et de suivre la Loi de Programmation Militaire : Le modèle d'armée 2015 est présenté de façon croisée par système de forces et par armée, il est fait référence aux capacités technologiques, et on exprime un axe d'effort par système de forces, le tout recadré dans un périmètre budgétaire mieux défini.

De plus, les programmes d'armement débutent désormais par une phase initiale de préparation dont la responsabilité est confiée au collège ASF-OCO. Les travaux de préparation donnent lieu à la rédaction d'un dossier de faisabilité englobant la fiche de caractéristique militaire, le dossier technique et la stratégie d'acquisition.

Cette évolution méthodologique permet d'assurer une cohérence globale qui s'étend de la réflexion prospective aux programmes d'armement.

CONCLUSION

La démarche prospective de Défense est un processus complexe que peu de pays maîtrisent.

Les étapes du processus, en France, sont:

- le mélange bien dosé des ingrédients géostratégie, vision opérationnelle et offre technologique futurs, catalysé par une approche collégiale constructive qui se cristallise autour des idées de systèmes constitutifs des capacités militaires futures;
- la maturité des capacités technologiques associées permettant la réalisation de ces systèmes par l'industrie de défense,
- la maîtrise des paramètres coût, délais, performances,
- Éventuellement en coopération.

La LPM fixe le cadre juridique et financier de ce processus.